

Chers parents,

Nous vous demandons une participation à la coopérative scolaire pour l'année scolaire 2020/2021 de votre enfant dans notre école.

Prix à titre indicatif : 20 euros.

En espèces ou par chèque à l'ordre suivant :

« Coopérative scolaire maternelle Chutes Lavie HLM Méd ».

Cette participation est non obligatoire.

Votre participation est possible n'importe quand dans l'année scolaire 2020/2021.

Possibilité de paiement fractionné dans l'année scolaire 2020/2021.

Cette coopérative sert à financer du matériel de classe qu'on ne peut acheter avec le budget de la mairie, et à participer au financement des spectacles et des projets (voir le détail des projets dans le document de la réunion avec les parents d'élèves de la classe PS1 de septembre 2020).

Au plus cette coopération sera importante, au plus nous pourrons faire profiter vos enfants de toutes ces activités. Bien sûr, la participation à cette coopérative n'est pas obligatoire, mais la richesse et la plus-value de ces projets ne le sont pas non plus.

L'enrichissement du programme de l'année de votre enfant sera fonction des fonds récoltés.

En vous remerciant par avance, la Maîtresse Nathalie